



# GUIDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES : MESURES DE SOUTIEN PROVINCIALES ET FÉDÉRALES

Dernière mise à jour : le 16 juin 2020



\*Veuillez noter que ce document est évolutif – et sera mis à jour souvent.  
Assurez-vous de visiter [onbcanada.ca/fr](https://onbcanada.ca/fr) pour accéder la plus récente version.

# MESURES DE SOUTIEN PROVINCIALES

Dernière mise à jour : le 16 juin 2020

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Report des cotisations de Travail sécuritaire NB</b></p>	<p>Entreprises du Nouveau-Brunswick touchées financièrement par la COVID-19.</p>	<p>Travail sécuritaire NB reporte de trois mois les cotisations des entreprises. Les paiements des cotisations des employeurs qui s'appliquent aux salaires des mois de février, mars et d'avril seront reportés de trois mois, sans intérêts.</p> <p>Les primes mensuelles reprendront à la fin juin. Travail sécuritaire NB percevra les primes différées dues en trois montants égaux, soit en juin, juillet et août.</p>	<p>Amélioration des flux de trésorerie pour les entreprises du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Ceci touche les employeurs qui paient leurs cotisations mensuellement.</p> <p><b>Remarque :</b> Aucune cotisation n'est à payer à Travail sécuritaire NB avant le mois de juin. Cette mesure ne constitue pas une réduction permanente des cotisations payables, mais plutôt un report temporaire de leur paiement.</p> <p>Pour ce qui est des employeurs qui fournissent à Travail sécuritaire NB une estimation annuelle de leur masse salariale, ils pourront soumettre une estimation révisée de leur masse salariale (augmentée ou diminuée) en cours d'exercice et Travail sécuritaire NB modifiera leur compte en conséquence.</p> <p>Pour en savoir plus, on peut communiquer avec les Services des cotisations, au 1-800 999-9775 (option 4), ou visiter le site Web de Travail sécuritaire NB : <a href="https://www.travailsecuritairenb.ca/à-notre-sujet/nouvelles-et-activités/nouvelles/2020/face-à-la-pandémie-mondiale-de-la-covid-19-travail-sécuritaire-nb-reporte-le-paiement-de-cotisations-pendant-trois-mois-avec-questions-et-réponses/">https://www.travailsecuritairenb.ca/à-notre-sujet/nouvelles-et-activités/nouvelles/2020/face-à-la-pandémie-mondiale-de-la-covid-19-travail-sécuritaire-nb-reporte-le-paiement-de-cotisations-pendant-trois-mois-avec-questions-et-réponses/</a></p>
<p><b>Programme de fonds de roulement d'urgence pour les petites entreprises</b></p>	<p>Employeurs du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>GNB a mis des fonds à la disposition des CBDC afin de fournir un fonds de roulement pour aider à soulager les répercussions que nos collectivités subissent à la suite de la pandémie de la Covid-19.</p> <p>Les propriétaires de petites entreprises peuvent demander des prêts de fonds de roulement directement par l'intermédiaire de leur CBDC.</p> <p>Parmi les exemples d'entreprises éligibles figurent les restaurants, les opérateurs de tourisme saisonnier, les secteurs des services et les propriétaires d'entreprise indépendants touchés directement par la pandémie.</p>	<p>Les prêts de fonds de roulement pourront <b>atteindre 100 000 \$.</b></p> <p>Les entreprises qui envisagent une demande doivent d'abord (1) parler à leur institution financière des options, (2) rechercher et postuler à tous les programmes fédéraux disponibles, et (3) évaluer leurs besoins en fonds de roulement en rassemblant leurs projections de flux de trésorerie pour les six prochains mois.</p>	<p>Plus d'informations ainsi que l'application peuvent être trouvés ici : <a href="https://www.cbdc.ca/fr/programme-de-fonds-de-roulement-durgence-pour-les-petites-entreprises-du-gnb">https://www.cbdc.ca/fr/programme-de-fonds-de-roulement-durgence-pour-les-petites-entreprises-du-gnb</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Injection de fonds de roulement d'ONB</b>	Employeurs du Nouveau-Brunswick.	<p>Les prêts de fonds de roulement aideront les employeurs à relever les défis liés à la COVID-19.</p> <p>Des exemples de secteurs qui pourraient bénéficier de ce soutien sont les industries manufacturières et de transformation, les technologies de l'information et les secteurs connexes, les secteurs des services interentreprises exerçant des activités d'exportation ou d'importation, et les entreprises culturelles.</p> <p>Les employeurs pourront demander cette aide directement auprès d'Opportunités Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Opportunités NB fournira - sur demande - un fonds de roulement de plus de 100 000 \$ pour aider à gérer les impacts de la COVID-19 sur leurs opérations.</p> <p>Les entreprises qui envisagent une demande doivent d'abord (1) parler à leur institution financière des options, (2) rechercher et postuler à tous les programmes fédéraux disponibles, et (3) évaluer leurs besoins en fonds de roulement en rassemblant leurs projections de flux de trésorerie pour les six prochains mois.</p>	<p>Les clients actuels d'ONB devraient communiquer avec un des chargés du développement des affaires ou envoyer un courriel à <a href="mailto:nav@navnb.ca">nav@navnb.ca</a> ou communiquer avec le Navigateur d'affaires, au 1-833-799-7966.</p> <p>Pour plus d'information, visitez : <a href="https://onbcanada.ca/fr/prets-de-fonds-de-roulement-covid-19/">https://onbcanada.ca/fr/prets-de-fonds-de-roulement-covid-19/</a></p>
<b>Renonciation aux pénalités de retard sur l'impôt foncier</b>	Entreprises du Nouveau-Brunswick touchées financièrement par la COVID-19.	Bien que l'impôt foncier des entreprises doit être payé plus tard le 31 mai, les pénalités de retard seront étudiées au cas par cas pour voir s'il est possible de renoncer la pénalité pour le 1er juin et le 1er juillet pour motif de difficultés financières excessives, comme le fait d'avoir été obligé de fermer l'entreprise à cause de la COVID-19.	S'applique à toutes les entreprises du Nouveau-Brunswick. Renoncer aux pénalités de retard pour les entreprises du Nouveau-Brunswick touché par la COVID-19 aidera à garder les emplois des travailleurs du N.-B. et à permettre aux entreprises d'ici de continuer de fonctionner.	<p>Pour plus d'informations, contactez le ministère des Finances et du Conseil du Trésor au 1-800-669-7070</p> <p>Ou visitez le site Web : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/information_pour_les_entreprises/covid19.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/information_pour_les_entreprises/covid19.html</a></p>
<b>Report du paiement de l'impôt sur le revenu</b>	Entreprises du Nouveau-Brunswick touchées financièrement par la COVID-19.	Toute entreprise du Nouveau-Brunswick pourra reporter <b>jusqu'après le 31 août 2020</b> le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu à payer entre le 18 mars et le 31 août 2020.	Entreprises redevables de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.	<p>Pour plus d'informations, contactez le ministère des Finances et du Conseil du Trésor au 1-800-669-7070</p> <p>Ou visitez le site Web : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/information_pour_les_entreprises/covid19.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/information_pour_les_entreprises/covid19.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Report des paiements sur le capital et les intérêts pour les prêts du GNB existants</b></p>	<p>Entreprises du Nouveau-Brunswick qui ont contracté un prêt du GNB.</p>	<p>Report pouvant aller jusqu'à six mois du remboursement du capital et des intérêts pour un prêt du GNB existants.</p> <p>L'admissibilité à cette aide sera établie au cas par cas pour toute entreprise ayant contracté un prêt du GNB.</p> <p>On peut demander ce report en communiquant avec le ministère qui a consenti le prêt.</p>	<p>Le report du remboursement du capital et des intérêts pour les prêts du GNB existants offrira un soutien financier immédiat aux entreprises du Nouveau-Brunswick qui ont éprouvé des difficultés en raison de la crise de la COVID-19.</p>	<p>Visitez le site Web : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/information_pour_les_entreprises/covid19.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/information_pour_les_entreprises/covid19.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Report du paiement des factures d'électricité et suspension des débranchements pour non-paiement</b>	<p>Entreprises et résidents du Nouveau-Brunswick touchés par la pandémie de COVID-19.</p>	<p>Énergie NB suspend la pratique des débranchements pour non-paiement et permet de reporter de 90 jours le paiement des factures d'électricité des comptes résidentiels et de petites entreprises.</p>	<p>Énergie NB s'est engagée à suspendre les débranchements pour non-paiement.</p> <p>Énergie NB s'est engagée à permettre de reporter de 90 jours le paiement des factures d'électricité des comptes résidentiels et de petites entreprises.</p> <p>De plus, Énergie NB renonce aux intérêts sur les soldes en souffrance et aux frais de retard facturé après le 19 mars 2020 pour les clients touchés par la pandémie de COVID-19, et elle prolonge les modalités de paiement existantes pour les clients touchés.</p>	<p>Pour en savoir plus, visiter le site Web d'Énergie NB : <a href="https://www.nbpower.com">https://www.nbpower.com</a></p> <p>Ou téléphoner au 1-800-663-6272 pour obtenir de l'aide.</p>
		<p>Les clients de <i>Saint John Energy</i> sont invités à contacter l'entreprise pour discuter des options de paiement.</p>	<p>Les options de paiement avec <i>Saint John Energy</i> comprennent : Plans de paiement personnalisés, Avec effet immédiat, suppression des frais d'intérêt pour les soldes en souffrance jusqu'au 30 juin 2020, et il n'y aura pas de coupures de courant pour non-paiement jusqu'à nouvel ordre.</p>	<p>Pour en savoir plus, visiter le site Web de <i>Saint John Energy</i>: <a href="https://www.sjenergy.com">https://www.sjenergy.com</a></p> <p>Ou téléphoner au 506-658-5252</p>
		<p>La ville d'Edmundston a mis en place un certain nombre de mesures pour les clients des services d'eau, d'égout et d'énergie.</p>	<p>Les mesures de la ville d'Edmundston comprennent : L'arrêt des intérêts et des frais de retard sur tous les comptes à partir du jeudi 19 mars. La suspension des efforts de recouvrement des paiements jusqu'à ce que la situation revienne à la normale; la suspension des coupures pour non-paiement jusqu'à ce que la situation revienne à la normale; et la prolongation des accords de paiement existants pour ceux qui peuvent continuer à effectuer leurs paiements.</p>	<p>Pour en savoir plus, visiter le site Web de la ville d'Edmundston: <a href="https://edmundston.ca/fr/renseignements/communiques/1045-mesures-temporaires-pour-les-factures-d-electricite-et-d-eau-et-egouts">https://edmundston.ca/fr/renseignements/communiques/1045-mesures-temporaires-pour-les-factures-d-electricite-et-d-eau-et-egouts</a></p> <p>Ou communiquer avec leur département de Finance au 506-739-2118</p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Fonds d'investissement communautaire (FIC)</b>	Les organismes sans but lucratif sont touchés par la COVID-19, pour l'exercice 2020-2021 seulement.	Toutes les demandes de financement dans le cadre du FIC seront reçues, évaluées et évaluées par la Société de développement régional.	En plus des critères standards, pour l'exercice 2020-2021, le financement permettra de couvrir: certains frais administratifs / opérationnels généraux (téléphone, électricité, assurance...); l'équipement ou les fournitures nécessaires pour se conformer aux recommandations de la santé publique ou aux meilleures pratiques; et projets liés à la gestion des impacts résultant de la COVID-19.	Pour plus de renseignement : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_regional/services/services_renderer.201492.Community_Investment_Fund_(CIF)_html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_regional/services/services_renderer.201492.Community_Investment_Fund_(CIF)_html</a>
<b>Tout besoin de main-d'œuvre lié au recrutement, à la formation ou à la rétention au Nouveau-Brunswick</b>	Employeurs au Nouveau-Brunswick.	Contactez votre bureau TravailNB le plus proche pour une évaluation personnalisée	Aide à la formation pour les employeurs, plans de main-d'œuvre adaptés et plan de développement pour les employeurs et les individus.	Pour plus de renseignements : <a href="https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/travailnb.html">https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/travailnb.html</a>
<b>Possibilités d'approvisionnement pour les entreprises du N.-B.</b>	Entreprises du Nouveau-Brunswick	Par Services Nouveau-Brunswick (SNB)	Pour les entreprises et les organisations qui peuvent fournir des produits d'urgence et des solutions innovantes.	Pour plus de renseignement : <a href="https://www2.snb.ca/content/snb/fr/services-au-gouvernement/marchepublics.html">https://www2.snb.ca/content/snb/fr/services-au-gouvernement/marchepublics.html</a>

# MESURES DE SOUTIEN FÉDÉRALES

Dernière mise à jour : le 16 juin 2020

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Subvention salariale d'urgence du Canada</b>	<p>Les employeurs admissibles comprennent les particuliers, les sociétés imposables et les sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles ainsi que les organisations à but non lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés.</p> <p>Cette subvention serait disponible pour les employeurs éligibles qui constateraient une baisse d'au moins 15% de leurs revenus en mars 2020 et de 30% pour les mois suivants. Lors de la demande de subvention, les employeurs devraient attester de la baisse des revenus.</p> <p>Les organismes publics ne seraient pas éligibles à cette subvention. Les organismes publics comprennent les municipalités et les gouvernements locaux, les sociétés d'État, les universités publiques, les collèges, les écoles et les hôpitaux.</p>	<p>Les employeurs admissibles peuvent demander la SSUC par le biais d'un portail en ligne de l'Agence du revenu du Canada.</p> <p>Remarque: le programme a été prolongé jusqu'au 29 août 2020.</p>	<p>Le montant de la subvention pour un employé donné sur une rémunération admissible versée entre le 15 mars et le 6 juin 2020 serait le plus élevé des montants suivants:</p> <p>75% du montant de la rémunération versée, jusqu'à un maximum de 847 \$ par semaine; et le montant de la rémunération versée, jusqu'à un maximum de 847 \$ par semaine ou 75% de la rémunération hebdomadaire de l'employé avant la crise, le montant le moins élevé étant retenu.</p> <p>Lors de la demande de subvention, les employeurs devraient attester de la baisse des revenus.</p> <p>Les employeurs devraient, dans la mesure du possible, maintenir les revenus d'emploi des employés existants avant la crise.</p> <p>D'autres conseils seront fournis dans les prochains jours.</p>	<p>Pour plus d'informations sur la SSUC et l'application en ligne, voir : <a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Subventions salariales temporaires pour les employeurs</b></p>	<p>Les employeurs admissibles comprennent les particuliers (à l'exception des fiducies), les organismes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance enregistrés ou les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) qui ont un numéro d'entreprise et un compte de programme de paie existant auprès de l'ARC le 18 mars 2020 et qui versent un salaire, un traitement, des primes ou toute autre rémunération à un employé.</p>	<p>Aucune demande n'est requise. La subvention réduit les versements de l'impôt fédéral, provincial et territorial sur le revenu retenu sur la rémunération des employés.</p> <p>Remarque: le programme a été prolongé jusqu'au 29 août 2020.</p>	<p>18 mars 2020 au 19 juin 2020, jusqu'à un maximum de 1 375 \$ pour chaque employé admissible et un maximum de 25 000 \$ au total par employeur.</p> <p>Pour les particuliers, cela pourrait signifier des paiements allant jusqu'à 847 \$ par semaine.</p> <p>Pour les employeurs qui sont admissibles à la fois à la subvention salariale d'urgence du Canada et à la subvention salariale de 10 % pour une période donnée, tout avantage de la subvention salariale de 10 % pour la rémunération versée au cours d'une période donnée réduirait généralement le montant disponible pour être réclamé au titre de la subvention salariale d'urgence du Canada au cours de cette même période.</p>	<p>La subvention doit être calculée manuellement, soit par vous, soit par la personne chargée d'effectuer vos versements sur les salaires. L'ARC ne calculera pas automatiquement la subvention admissible.</p> <p>La subvention ne réduit pas les versements du Régime de pensions du Canada ou de l'assurance-emploi.</p> <p>Pour plus de renseignements sur la subvention salariale temporaire pour les employeurs :</p> <p><a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html</a></p>
<p><b>Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)</b></p>	<p>Prêts consentis aux propriétaires de propriétés commerciales admissibles pour couvrir 50% des trois loyers mensuels payables par les locataires de petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en avril, mai et juin.</p> <p>Les locataires de petites entreprises touchés sont des entreprises qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et qui ont temporairement cessé leurs activités ou qui ont connu une baisse d'au moins 70% des revenus antérieurs à la COVID-19. Ce soutien sera également disponible pour les organisations à but non lucratif et caritatives.</p>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement administrera et exécutera le AUCLC, une collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui sont responsables des relations entre les propriétaires et les locataires.</p> <p>Ce programme acceptera les demandes jusqu'au 31 août 2020.</p>	<p>Les prêts n'auront pas à être remboursés si le propriétaire de la propriété hypothéquée accepte de réduire le loyer des locataires de petites entreprises admissibles d'au moins 75 pour cent pour les trois mois correspondants en vertu d'un accord de renonciation au loyer, qui comprendra une clause pour ne pas expulser le locataire pendant que l'accord est en place.</p> <p>Le locataire de petite entreprise couvrirait le reste, jusqu'à 25% du loyer.</p>	<p>Pour plus d'informations :</p> <p><a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a></p>



Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Report des versements de la TPS/TVH, ainsi que des droits de douane et des taxes sur les importations</b></p>	<p>Les entreprises, y compris les travailleurs autonomes, peuvent reporter leurs versements de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et des droits de douane pour les importations jusqu'au 30 juin 2020.</p>	<p>Report des paiements d'impôt : Aucune demande nécessaire</p>	<p>Les montants de TPS/TVH suivants peuvent être reportés jusqu'au 30 juin 2020 :</p> <p>Pour les déclarants mensuels, les montants perçus pour les périodes de déclaration de février, de mars et d'avril 2020;</p> <p>Pour les déclarants trimestriels, les montants perçus pour la période de déclaration du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020; et</p> <p>Pour les déclarants annuels, les montants perçus et exigibles pour leur exercice précédent et les acomptes provisionnels de TPS/TVH relativement à l'exercice actuel.</p> <p>Les droits de douane et de la TPS sur les importations devant être versés en mars, avril et mai (2020) seront reportés au 30 juin 2020.</p>	<p>Pour plus d'information : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Déclaration de revenus des sociétés et report de paiement</b></p>	<p><b>Report de la déclaration de revenus :</b> les sociétés ayant une date d'échéance pour leur déclaration de revenus après le 18 mars 2020 et avant le 1er juin 2020.</p> <p><b>Report du paiement des impôts :</b> Personne ayant une déclaration de revenus de société (notamment un acompte provisionnel pour 2020) qui devient exigible à partir du 18 mars 2020 et avant le 1er septembre 2020.</p>	<p><b>Report de la déclaration de revenus :</b> Aucune demande requise.</p> <p><b>Report du paiement des impôts :</b> Aucune demande requise. Report des paiements sans pénalité ou intérêt.</p>	<p>Report de la date d'échéance de la déclaration d'impôt pour l'année d'imposition en cours sur les sociétés au 1er juin 2020.</p> <p>La date de paiement pour l'année d'imposition en cours est prolongée jusqu'au 1er septembre 2020.</p> <p>Les pénalités et les intérêts ne seront pas facturés si les exigences de paiement différé sont respectées d'ici le 1er septembre 2020.</p>	<p>Pour plus d'information, consultez le site suivant : <a href="https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/dates-declarations-paiement-covid-19.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (PCU)</b></p>	<p><b>Petites entreprises et organismes sans but lucratif qui ont besoin de capitaux pour couvrir les coûts d'exploitation.</b></p>	<p>Les propriétaires d'entreprise peuvent demander l'aide du Compte d'entreprise canadien d'urgence par l'entremise de leurs banques et caisses populaires.</p> <p>Les critères incluent: L'Emprunteur est une entreprise canadienne en activité depuis le 1er mars 2020.</p> <p>L'emprunteur a un enregistrement fiscal fédéral.</p> <p>Le revenu d'emploi total payé par l'emprunteur au cours de l'année civile 2019 se situait entre 20 000 \$ CA et 1 500 000 \$ CA.</p> <p>L'Emprunteur a un compte de chèques / exploitation actif auprès du Prêteur, qui est sa principale institution financière.</p> <p>Ce compte a été ouvert le 1er mars 2020 ou avant et n'était pas en retard sur les facilités d'emprunt existantes, le cas échéant, auprès du prêteur de 90 jours ou plus au 1er mars 2020.</p> <p>L'emprunteur n'a pas utilisé le programme auparavant et ne demandera pas de soutien dans le cadre du programme auprès d'une autre institution financière.</p> <p>L'Emprunteur reconnaît son intention de poursuivre l'exploitation de son entreprise ou de reprendre ses activités.</p>	<p>Prêts sans intérêts pouvant aller jusqu'à 40 000 \$, garantis par le gouvernement du Canada.</p> <p>Le remboursement du solde de prêt d'ici le 31 décembre 2022 entraînera une radiation du prêt de 25 % (jusqu'à 10 000 \$).</p> <p>Les fonds de ce prêt doivent être utilisés par l'Emprunteur pour payer les dépenses d'exploitation non différées de l'Emprunteur.</p> <p>Les prêts peuvent être demandés jusqu'au 31 décembre 2022.</p>	<p>Pour plus d'information : <a href="https://ceba-cuec.ca/">https://ceba-cuec.ca/</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Programme de garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises</b>	Pour les petites et moyennes entreprises (PME) dans tous les secteurs qui étaient autrement viables financièrement et générant des revenus avant l'épidémie de COVID-19 sont éligibles pour postuler.	<p>Offert aux PME par l'intermédiaire de leur établissement financier pour survivre aux répercussions de la COVID-19.</p> <p>Ce programme est maintenant disponible dans diverses banques et coopératives de crédit.</p>	Exportation et développement Canada (EDC) fournira une garantie aux établissements financiers pour qu'ils puissent offrir un nouveau crédit à l'exploitation et des prêts à terme sur capacité d'autofinancement jusqu'à concurrence de 6,25 millions de dollars aux clients existants, 80% étant garantis par EDC.	<p>Ce nouveau programme de prêts fournira un total de 20 milliards de dollars pour le secteur des exportations et les entreprises canadiennes.</p> <p>Pour plus d'information : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html</a></p>
<b>Programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises</b>	Pour les petites et moyennes entreprises (PME) dans tous les secteurs qui étaient autrement viables financièrement et générant des revenus avant l'épidémie de COVID-19 sont éligibles pour postuler.	<p>Accessible aux PME via leurs institutions financières.</p> <p>Ce support est disponible jusqu'au ou avant le 30 septembre 2020.</p>	<p>Fournit des prêts à terme en partenariat avec la BDC pour les besoins opérationnels et de liquidité des entreprises, qui pourraient inclure des paiements d'intérêts sur la dette existante, notamment:</p> <p>Prêts pouvant atteindre 312 500 \$ aux entreprises dont les revenus sont inférieurs à 1 million de dollars.</p> <p>Jusqu'à 3,125 millions de dollars pour les entreprises dont les revenus se situent entre 1 million et 50 millions de dollars.</p> <p>Jusqu'à 6,25 millions de dollars pour les entreprises dont les revenus dépassent 50 millions de dollars.</p> <p>Les prêts ne porteraient intérêt que pour les 12 premiers mois, avec une période de remboursement de 10 ans.</p>	<p>Pour plus d'information : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Financement pour les petites et moyennes entreprises autochtones</b>	Petites et moyennes entreprises autochtones.	Contactez votre institution financière autochtone pour demander de l'aide.	<p>Jusqu'à 40 000 \$ seront mis à la disposition des petites et moyennes entreprises autochtones:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un prêt sans intérêt jusqu'à 30 000 \$</li> <li>- une contribution non remboursable jusqu'à 10 000 \$</li> </ul>	<p>Pour plus de renseignement : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a></p>
<b>Soutien sous forme de crédit et de liquidité</b>	Financement stable à long terme aux banques et aux prêteurs hypothécaires.	Ce programme vise à faciliter le prêt continu aux consommateurs et aux entreprises du Canada et à ajouter des liquidités au marché hypothécaire canadien.	<p>Le gouvernement achètera jusqu'à 150 milliards de dollars (contre 50 milliards de dollars) de blocs de prêts hypothécaires assurés pour stabiliser le financement aux banques et aux prêteurs hypothécaires par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.</p> <p>De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières réduit la réserve pour stabilité intérieure pour les banques d'importance systémique intérieure de 1,25 % (à 1 %) des actifs pondérés en fonction des risques, le tout entrant en vigueur immédiatement. La réduction de la réserve permettra d'injecter 300 milliards de dollars en prêts supplémentaires.</p>	<p>Pour plus d'information : <a href="https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1588079295625/1588079326171">https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1588079295625/1588079326171</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Soutien au crédit et à la liquidité pour le secteur agricole et agroalimentaire</b></p>	<p>Fournit du crédit aux producteurs, aux entreprises agroalimentaires et aux transformateurs de produits alimentaires.</p>	<p>Disponible auprès de Financement agricole Canada (FAC)</p>	<p>Fourni une capacité de prêt supplémentaire de 5 milliards de dollars par l'intermédiaire de Financement agricole Canada pour aider les agriculteurs ayant des problèmes de flux financier et les transformateurs touchés par des pertes de ventes.</p> <p>De plus, FAC a mis en place: un report du capital et des intérêts jusqu'à six mois pour les prêts existants; un report des paiements du principal jusqu'à 12 mois; accès à une ligne de crédit supplémentaire pouvant atteindre 500 000 \$, garantie par des accords de sécurité généraux.</p>	<p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.fcc-fac.ca/fr/covid-19/program-details.html">https://www.fcc-fac.ca/fr/covid-19/program-details.html</a></p> <p>Les demandes peuvent être faites au bureau local de Financement agricole Canada ou le centre de service à la clientèle au 1-888-332-3301.</p>
<p><b>Extension du programme de Travail partagé</b></p>	<p>Permet la prolongation des accords de partage du travail pour les employeurs touchés par le ralentissement d'activité dû à la COVID-19</p>	<p>Ce programme est disponible par l'intermédiaire de Service Canada.</p> <p>Les employeurs sont priés de soumettre leur candidature 10 jours civils avant la date de début demandée.</p>	<p>Une extension de la durée de l'accord de travail partagé de 38 semaines supplémentaires, pour un total de 76 semaines, et la suppression de la période d'attente obligatoire.</p>	<p>Les employeurs de partout au Canada peuvent appeler sans frais le 1-800-367-5693 (ATS : 1-855-881-9874)</p> <p><a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<p><b>Offrir des possibilités de marchés publics aux entreprises canadiennes</b></p>	<p>Pour les fournisseurs qui sont en mesure de fournir des produits ou services spécifiquement liés à l'atténuation de l'impact de la COVID-19</p>	<p>Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Conseil national de recherches Canada (CNRC)</p>	<p>La SPAC a mis en place un portail web "Achat et vente" et un formulaire d'admission pour les fournisseurs.</p> <p>L'ISDE a lancé un "appel à l'action" aux fabricants canadiens pour les aider à lutter contre la COVID-19.</p> <p>Le CNRC a lancé un "programme de défi" COVID-19.</p>	<p>Page web de Services publics et Approvisionnement Canada : <a href="https://achatsetventes.gc.ca/appel-a-tous-les-fournisseurs-aider-le-canada-a-combattre-le-covid-19">https://achatsetventes.gc.ca/appel-a-tous-les-fournisseurs-aider-le-canada-a-combattre-le-covid-19</a></p> <p>Site web d'Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE) Web page: <a href="https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/main/tenirfairecroitreameliorerentreprise/aide-manufacturiers.html">https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/main/tenirfairecroitreameliorerentreprise/aide-manufacturiers.html</a></p> <p>Site web du Conseil national de recherches Canada (CNRC) : <a href="https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19">https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19</a></p> <p>Formulaire d'inscription pour le défi : <a href="https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/programmes/expression-dinteret-collaborer-programme-defi">https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/programmes/expression-dinteret-collaborer-programme-defi</a></p> <p>Formulaire d'inscription CNRC : <a href="https://nrc.canada.ca/fr/soutien-linnovation-technologique/covid-19-programme-daide-recherche-industrielle-conseil-national-recherches-canada">https://nrc.canada.ca/fr/soutien-linnovation-technologique/covid-19-programme-daide-recherche-industrielle-conseil-national-recherches-canada</a></p>
<p><b>Soutien aux opérateurs touristiques</b></p>	<p>Opérateurs touristiques dans les parcs nationaux, les sites historiques et les aires marines de conservation.</p>	<p>Plus de détails seront bientôt disponibles.</p>	<p>Reportez les paiements sur les baux commerciaux et les permis d'occupation sans intérêt jusqu'au 1er septembre 2020.</p>	<p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a></p>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires</b>	Les employeurs canadiens des secteurs de l'agriculture, de la pêche ainsi que de la production et de la transformation des aliments.	Téléchargez et remplissez le formulaire de demande ici : <a href="http://multimedia.agr.gc.ca/pack/pdf/A94445_v1a-fra.pdf">http://multimedia.agr.gc.ca/pack/pdf/A94445_v1a-fra.pdf</a>	<p>Le programme fournira un montant maximum de contribution non remboursable de 1 500 \$ pour chaque travailleur étranger temporaire.</p> <p>Si un demandeur reçoit l'aide d'un gouvernement provincial ou territorial pour l'aider à couvrir ces coûts, ou si les 1 500 \$ dépassent ses coûts différentiels par employé, la contribution totale peut être réduite.</p>	<p>Pour plus d'informations : <a href="http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/programme-daide-pour-lisolement-obligatoire-des-travailleurs-etrangers-temporaires/?id=1588186409721">http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/programme-daide-pour-lisolement-obligatoire-des-travailleurs-etrangers-temporaires/?id=1588186409721</a></p>
<b>MITACS</b>	Petites et moyennes entreprises participantes.	Grâce à MITACS	<p>Financement supplémentaire pour les PME et propositions accélérées;</p> <p>Élargir les offres de stages pour inclure le travail de développement des étudiants;</p> <p>Ajout de flexibilité aux exigences du projet; et</p> <p>Renforcer les bourses postdoctorales industrielles.</p>	<p>Pour plus de renseignement : <a href="https://discover.mitacs.ca/industrie-covid-19/">https://discover.mitacs.ca/industrie-covid-19/</a></p>



Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Jeunes entrepreneurs</b>	Clients de Futurpreneur Canada	Permettre à Futurpreneur Canada d'offrir un allègement de paiement à ses clients pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois.	20,1 millions de dollars en soutien total.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>
<b>Programme de financement du marché intermédiaire des BDC</b>	<p>Pour les moyennes entreprises dont les besoins en crédit dépassent ce qui est déjà disponible par le biais du programme de disponibilité du crédit aux entreprises et d'autres mesures.</p> <p>BDC prévoit que les entreprises admissibles auront des revenus annuels supérieurs à environ 100 millions de dollars.</p>	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Fournira des prêts commerciaux variant entre 12,5 millions de dollars et 60 millions de dollars.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>
<b>Programme de garantie et de financement d'EDC pour le marché intermédiaire</b>	For companies who tend to have revenues of between \$50 million to \$300 million, to sustain operations during this uncertain period	Plus de détails seront bientôt disponibles.	<p>DEC continuera de travailler avec les institutions financières canadiennes pour garantir 75% des nouveaux prêts d'exploitation et des flux de trésorerie - dont la taille varie de 16,75 millions de dollars à un maximum de 80 millions de dollars.</p> <p>Ces garanties élargies sont offertes aux exportateurs, aux investisseurs internationaux et aux entreprises qui vendent leurs produits ou services au Canada.</p>	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer</b>	Secteur du poisson et des fruits de mer.	Présenté par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.  De plus amples détails sur la manière et le moment où les transformateurs peuvent demander de l'aide seront confirmés à une date ultérieure.	62,5 millions de dollars pour aider les entreprises: - Accédez à du financement à court terme pour payer les frais d'entretien et d'inventaire; - Ajouter une capacité de stockage pour les produits invendus; - Se conformer aux nouvelles mesures de santé et de sécurité pour les travailleurs; - Soutenir les nouvelles technologies de fabrication / automatisées pour améliorer la productivité et la qualité des produits de la mer finis; et, - Adaptez les produits pour répondre aux exigences changeantes et aux nouvelles demandes du marché.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-annonce-le-nouveau-fonds-canadien-pour-la-stabilisation-des-produits-de-la-mer-en-vue-daider-le-secteur-canadien-de-la-tr.html">https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-annonce-le-nouveau-fonds-canadien-pour-la-stabilisation-des-produits-de-la-mer-en-vue-daider-le-secteur-canadien-de-la-tr.html</a>
<b>Fonds d'aide et de relance régionale de l'APECA au Canada atlantique (FARR)</b>	Entreprises et organisations qui ont soit: demandé d'autres mesures de secours fédérales et n'a pas pu obtenir de fonds; ou accès aux mesures de secours de la COVID-19 et continue de connaître des difficultés.  Les entreprises des secteurs essentiels à la résilience et à la survie de l'économie du Canada atlantique, comme la fabrication de pointe, les industries océaniques, les technologies de croissance propre et le tourisme, pourraient être prioritaires.	Les entreprises intéressées peuvent postuler ici: <a href="https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/services/demande-daide-financiere.html">https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/services/demande-daide-financiere.html</a>  Report automatique de paiement de six mois jusqu'au 1er octobre 2020.	Ces nouveaux fonds sont complémentaires aux programmes existants.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/campagnes/covid19/farr.html">https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/campagnes/covid19/farr.html</a>
<b>Fonds de soutien d'urgence COVID-19 pour les organisations culturelles, patrimoniales et sportives</b>	Organisations culturelles, patrimoniales et sportives admissibles.	Considéré au cas par cas. Contactez votre représentant de programme à Patrimoine canadien pour discuter de vos options.	Varie selon le programme.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/informations-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/informations-covid-19.html</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)</b>	Les grandes entreprises à but lucratif - à l'exception de celles du secteur financier - ainsi que certaines entreprises sans but lucratif, comme les aéroports, dont les revenus annuels sont généralement de l'ordre de 300 millions de dollars ou plus.	Le processus de demande pour le CUGE est maintenant ouvert et restera ouvert tant que la situation économique actuelle persistera.	<p>Le programme sera exécuté par la Corporation de développement des investissements du Canada.</p> <p>Les entreprises éligibles doivent rechercher un financement d'environ 60 millions de dollars ou plus, avoir des opérations ou des effectifs importants au Canada et ne pas être impliquées dans des procédures d'insolvabilité actives.</p>	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>
<b>Renonciation aux tarifs sur certains produits médicaux</b>	Entreprises achetant ces biens.	<p>Faire une demande auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada</p> <p>L'allègement tarifaire pour ces marchandises restera en vigueur aussi longtemps que nécessaire pour faire face à la crise de la COVID-19.</p>	Pour les marchandises importées au Canada le 5 mai 2020 ou après cette date et soumises à des droits de douane	Pour plus d'informations : <a href="https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/cn-ad/cn20-19-fra.html">https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/cn-ad/cn20-19-fra.html</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Aider les producteurs alimentaires à accéder à plus d'EPI et à s'adapter aux protocoles de santé</b>	Producteurs alimentaires.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Un fonds de traitement d'urgence de 77,5 millions de dollars pour aider les producteurs d'aliments à accéder à plus d'équipements de protection individuelle (EPI), à s'adapter aux protocoles de santé, à automatiser ou à moderniser leurs installations, processus et opérations, et à répondre aux pressions émergentes du COVID-19 afin qu'ils puissent mieux approvisionner les Canadiens avec de la nourriture pendant cette période.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>
<b>Initiative Agri-relance</b>	Producteurs alimentaires.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	<p>Jusqu'à 125 millions de dollars de financement pour aider les producteurs à faire face aux coûts supplémentaires encourus par COVID-19, tels que les marchés réservés aux programmes de gestion des bovins et des porcs pour gérer le bétail sauvegardé dans les fermes, en raison de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments.</p> <p>Ce nouveau financement fédéral aidera les producteurs et les transformateurs de bœuf et de porc à s'adapter à un marché en évolution et aidera les agriculteurs et les éleveurs à garder leurs animaux plus longtemps avant la commercialisation.</p>	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Programme d'achat d'aliments excédentaires</b>	Producteurs alimentaires.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Un fonds initial de 50 millions de dollars conçu pour aider à redistribuer les stocks existants et invendus, qui pourraient inclure des produits comme les pommes de terre et la volaille, aux organisations alimentaires locales qui servent des Canadiens vulnérables.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>
<b>Agri-stabilité</b>	Producteurs alimentaires qui subissent d'importantes baisses de revenus.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Collaborer avec les provinces et les territoires pour augmenter les paiements provisoires de 50% à 75%.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>
<b>Élargir le programme Agri-protection afin d'inclure la pénurie de main-d'œuvre</b>	Producteurs alimentaires qui subissent d'importantes baisses de revenus.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Collaboration avec provinces et territoires afin d'éviter les pertes de production dues à une main-d'œuvre insuffisante, advenant le cas où les producteurs avaient du mal à trouver assez de main-d'œuvre pour effectuer leurs récoltes.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait</b>	Producteurs laitiers.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs</a>
<b>Prestation pour les pêcheurs</b>	Pêcheurs indépendants et membres d'équipage et pêcheurs à la part admissible qui ne peuvent avoir accès à la subvention salariale d'urgence du Canada.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	D'une valeur maximale de 267,6 millions de dollars pour fournir un soutien du revenu à ceux qui ont vu leur revenu de pêche diminuer de plus de 25% au cours de l'année d'imposition 2020, comparativement à une période de référence à identifier.  Cette mesure couvre 75% des pertes de revenu de pêche au-delà d'un seuil de baisse de 25% du revenu, jusqu'à un droit individuel maximum équivalent à ce qui est fourni dans le cadre de la Subvention canadienne pour les salaires d'urgence (847 \$ par semaine pendant 12 semaines maximum).	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs</a>
<b>Subvention aux pêcheurs</b>	Pêcheurs touchés par la pandémie de la COVID-19 et qui ne sont pas admissibles à la subvention salariale d'urgence pour les entreprises du Canada ou à des mesures équivalentes.	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Jusqu'à 201,8 millions de dollars pour couvrir les coûts commerciaux non reportables.  Soutien non remboursable pouvant atteindre 10 000 \$ aux pêcheurs indépendants avec un permis de pêche valide. Le montant du soutien non remboursable variera en fonction du niveau des revenus historiques des pêcheurs.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Modifications apportées à l'assurance-emploi pour les pêcheurs indépendants et les pêcheurs à la part</b>	Pêcheurs indépendants et les pêcheurs à la part	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Permettre aux pêcheurs indépendants et les pêcheurs à la part aux prestations d'assurance-emploi sur la base des gains assurables des saisons précédentes (demandes de prestations d'hiver et d'été).	Pour plus d'informations : <a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#secteurs</a>
<b>Service de résilience des entreprises (SRE)</b>	Petites et moyennes entreprises, sans but lucratif et organismes de bienfaisance pour surmonter l'incertitude	Plus de détails seront bientôt disponibles.	Partenariat entre la Chambre de commerce du Canada et le gouvernement fédéral, qui s'est associé à des professionnels de la comptabilité (EY) pour fournir gratuitement des conseils aux petites et moyennes entreprises, sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance pour surmonter l'incertitude.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.reseauderesiliencedesentreseauderesilienced.ca/sre/">https://www.reseauderesiliencedesentreseauderesilienced.ca/sre/</a>  Ou composez le 1-888-989-1080
<b>Fonds d'aide aux petites entreprises du Réseau de résilience des entreprises canadiennes</b>	Petites entreprises à but lucratif touchées par la pandémie de la COVID-19 (critères d'admissibilité sur le site Web)	L'application ouvre le 1er juin et se termine le 12 juin.	La Chambre de commerce du Canada s'est associée à Salesforce pour offrir 62 subventions de 10 000 \$ pour aider les petites entreprises à se remettre du ralentissement de la Covid-19.	Pour plus d'informations : <a href="https://www.reseauderesiliencedesentreprisescanadiennes.ca/fondsdaideauxpetitesentreprises/">https://www.reseauderesiliencedesentreprisescanadiennes.ca/fondsdaideauxpetitesentreprises/</a>

Mesure	Bénéficiaires	Soumettre une demande	Avantages	Plus d'information
<b>Programme de prêts d'urgence d'Ulnooweg</b>	Propriétaires d'entreprises autochtones touchés par la COVID-19	Ulnooweg commencera à accepter les demandes à partir du 15 juin.	<p>Une aide maximale de 40 000 \$ est disponible, 25% du montant total du prêt étant non remboursable. La portion remboursable de 75% est sans intérêt.</p> <p>La durée du prêt peut aller jusqu'à 48 mois et aucun paiement n'est requis pendant les 12 premiers mois.</p>	<p>Pour plus d'informations : <a href="http://www.ulnooweg.ca/wp-content/uploads/2020/06/Ulnooweg_EmergencyLoan_Promo2June1.pdf">http://www.ulnooweg.ca/wp-content/uploads/2020/06/Ulnooweg_EmergencyLoan_Promo2June1.pdf</a></p> <p>Ou composez le 1-888-766-2376</p>
<b>Fonds d'urgence pour la transformation (FUT)</b>	Le secteur canadien de la production et de la transformation des aliments (organisations à but lucratif, coopératives et groupes autochtones) touché par la COVID-19.	Les demandes seront acceptées de façon continue jusqu'au 31 juillet 2020.	<p>Fonds d'urgence pour la transformation (FUT) unique de 77,5 millions de dollars.</p> <p>Le FUT fournira jusqu'à 5 millions de dollars par bénéficiaire en financement non remboursable pour les activités d'intervention d'urgence COVID et / ou en financement remboursable pour les investissements stratégiques.</p>	<p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/fonds-durgence-pour-la-transformation/?id=1591291974693">https://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/fonds-durgence-pour-la-transformation/?id=1591291974693</a></p> <p>Ou composez le 1-877-246-4682</p>